Procès-verbal
Assemblée Générale du 13 décembre 2022

La séance est présidée par Monsieur Marc BARVAIS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Elle débute à 18 heures et 30 minutes.

Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée en désignant aux fonctions de :
Scrutateurs :

- M. Simon Habran – AC Hotton
- M. Florentin Radart – AC Eghezée

Secrétaire : Monsieur Frédéric RASIC, Directeur général de l'intercommunale iMio.

L'Assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le Président précise que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par la poste le 26 octobre 2022 à chaque membre affilié.

Le nombre de voix représentées est de 9814 soit 56% du total des voix existantes.
La liste des présences est justifiée en annexe.

Le quorum de présence prévu à l'article 14 des statuts est atteint, l'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation les délégués de chaque commune rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des voix attribuées à l'associé qu'il représente.

Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

Le Président expose encore qu'en application de l'article L1523-9 du même code, les décisions de l'assemblée générale sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents.

iMio

1 Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie ainsi que des nouveaux produits iMio pour 2022-2023 est faite en séance.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	Néant

2 Point sur le plan stratégique 2020-2022.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un point de suivi du plan stratégique 2020-2022 est fait en séance.

Nos grands axes stratégiques sont :

Objectif stratégique 1 - Consolider la reconnaissance d'iMio comme partenaire des Pouvoirs locaux et acteur public Wallon de la mutualisation informatique.

- Poursuivre et amplifier les services attendus par les Pouvoirs locaux et améliorer la qualité des services rendus.
- Positionner iMio comme l'interlocuteur IT des Pouvoirs locaux vis-à-vis des Pouvoirs régionaux et fédéraux. Viser notre reconnaissance d'acteur technologique majeur "ensemblier" des Pouvoirs locaux permettant la mise en œuvre de partenariats publics/privés et publics/publics durables.
- Étendre les communautés de contributeurs et d'utilisateurs de logiciels libres et/ou de projets open data. Soutenir et développer les démarches de co-production et de mutualisation.
- Communiquer et bien faire comprendre le rôle et la mission d'iMio (Gouvernance aux mains des PL, in-house, ensemblier, prioriser l'intérêt général et défendre les intérêts des PL, l'indépendance par rapport au secteur privé ...)
- Aligner les projets "bottom-up" émanant des Pouvoirs locaux avec la politique "top-down" régionale, fédérale et européenne.
- Développer des liens avec les milieux technologiques et universitaires afin de partager et consolider notre modèle.

Objectif stratégique 2 - Fournir une offre technologique durable correspondant aux besoins des membres.

- Assurer une veille technologique efficace de manière à garantir la pérennité des investissements tout en favorisant l'innovation.
- Développer un gestion "agile" des projets.
- Mettre en place des plateformes collaboratives (task force Pouvoirs locaux, outils techniques, groupes de travail, ateliers, ...).
- Mettre en œuvre les moyens et les compétences afin d'assurer la continuité de service et la maîtrise technologique des outils proposés. Maîtriser le coût de sortie lors de la transition vers une nouvelle technologie.

- Systématiser l'usage des technologies innovantes (cloud, web, industrialisation, ...).
- Intégrer autant que possible les outils régionaux et fédéraux.
- Investir dans l'industrialisation afin d'accélérer la diffusion massive de nos solutions.
- Mettre en œuvre un cadre d'interopérabilité pour les Pouvoirs locaux.

Objectif stratégique 3 - Accompagner les Pouvoirs locaux dans la transformation digitale des services publics.

- Rédiger et fournir aux membres des documents favorisant les bonnes pratiques.
- Les aider à faire évoluer leur IT locale selon les bonnes pratiques.
- Mettre en collaboration avec l'UVCW une task force IT Pouvoirs locaux.
- Systématiser le recours à la mutualisation, cœur de notre réussite.

Objectif stratégique 4 - Améliorer le fonctionnement de l'organisation.

- Optimiser la gestion des ressources humaines. (évaluation, formation continue, ...)
- Améliorer le bien-être au travail. (mieux communiquer en interne, diminuer la pression sur les équipes, ...)
- Renforcer les équipes pour être plus en adéquation avec les besoins et attentes des membres.
- Optimiser notre fonctionnement.

Objectif stratégique 5 - Maitriser la croissance et les coûts pour tendre vers l'autonomie financière.

- Mettre en place les mécanismes nécessaires aux financements structurels des activités de R&D pour permettre un découplage entre les coûts de sous-traitance et la tarification des membres.
- Mieux équilibrer le ratio sous-traitance et ressources internes.
- Respecter le plan financier fixé pour 2020-2022.
- Atteindre l'autonomie financière en 2022 en ce qui concerne les subsides de fonctionnement.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	Néant

3 Présentation et approbation du budget 2023.

Le budget 2023 est présenté et commenté en séance.

Les objectifs de chiffre d'affaires par solution sont les suivants :

Produit	Budget 2022	Budget 2023	Variation
SmartWeb (Site, Intranet, Bibliothéca, Idéabox)	600 000,00 €	770 000,00 €	28,33%
Guichet Téléservices	350 000,00 €	400 000,00 €	14,29%
Accueil extrascolaire	200 000,00 €	300 000,00 €	50,00%
Gestion du service Urbanisme	400 000,00 €	475 000,00 €	18,75%
Gestion des instances délibérantes	1 150 000,00 €	1 475 000,00 €	28,26%
Plan Stratégique Transversale	100 000,00 €	125 000,00 €	25,00%
Gestion documentaire	750 000,00 €	850 000,00 €	13,33%
Stockage	75 000,00 €	100 000,00 €	33,33%
Gestion des services techniques	755 000 €	800 000 €	5,96%
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences	50 000 €	65 000 €	30,00%
Accompagnement - conseil	450 000 €	350 000 €	-22,22%
TOTAL	**4 880 000,00 €**	**5 710 000,00 €**	**17,01%**

La synthèse du budget 2023 est la suivante :

	2023
Chiffre d'affaire	5 710 000,00 €
Productions immobilisées	100 000,00 €
Ensemble des charges en personnel	(4 346 862,00) €
Sous-traitance & hébergement	(880 000,00) €
Marge S/ activité	**583 138,00 €**
Frais lié au bâtiment	(100 000,00) €
Frais généraux	(110 000,00) €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(100 000,00) €
Prestations pour immobilisations	(50 000,00) €
Prestations centrale de marché Cyber	
Marketing & Communication	(45 000,00) €
Jetons de présence	(25 000,00) €
Divers - Taxes	(5 000,00) €
Consommation subsides	- €
Subsides accordés	110 000,00 €
EBITDA - Analytique	**258 138,00 €**
Amortissements et réduction de valeur	(250 000,00) €
EBIT - Analytique	**8 138,00 €**
Charges de dettes	(1 000,00) €
Impôts sur le résultat	(5 000,00) €
Résultat final	**2 138,00 €**

Le budget 2023 sont soumis au vote de l'assemblée générale.

Annexes fournies	• Budget 2023 et grille tarifaire 2023

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant : Suffrage valablement exprimé : 9814 voix

Votes exprimés :

- 9658,40 voix POUR
- 0,04 voix CONTRE
- 155,36 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.
Le point est adopté.

4 Nomination de madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces.

Il est demandé de voter sur la candidature au poste d'administrateur représentant les provinces de madame Sophie Keymolen.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée générale.
Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant : Suffrage valablement exprimé : 9814 voix

Votes exprimés :

- 9658,40 voix POUR
- 0,04 voix CONTRE
- 155,36 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.

Le point est adopté.

Par le Comité :

Marc Barvais,

Président

Frédéric Rasic,

Secrétaire